

**ARRÊTÉ**  
 de la convention conclue  
 al de gériatrie et la fé-  
 veoise des caisses-maladie

25 février 1976

**SEIL D'ÉTAT,**  
 e 22 quater, alinéa 5, de la  
 sur l'assurance en cas de  
 accidents, du 13 juin 1911

Arrête :  
 tion conclue entre l'hôpi-  
 trie et la fédération gene-  
 sses-maladie, le 15 janvier  
 prouvée.

**ARRÊTÉ**  
 de la convention conclue  
 ation des pharmacies du  
 Genève et la fédération  
 e des caisses-maladie

Du 8 mars 1976

**SEIL D'ÉTAT,**  
 e 22 quater, alinéa 5, de la  
 sur l'assurance en cas de  
 ac ts, du 13 juin 1911

Arrête :  
 tion conclue entre l'asso-  
 pharmacies du canton de  
 la fédération genevoise des  
 die, le 26 février 1976, est

**ARRÊTÉ**  
 de la convention conclue  
 pital cantonal et la fé-  
 veoise des caisses-maladie

Du 8 mars 1976

**SEIL D'ÉTAT,**  
 e 22 quater, alinéa 5, de la  
 sur l'assurance en cas de  
 accidents, du 13 juin 1911

Arrête :  
 tion conclue entre l'hôpi-  
 et éderation genevoise  
 mal , le 15 janvier 1976,  
 ée.

**ARRÊTÉ**  
 le plan d'aménagement  
 3 situé entre l'avenue des  
 t la route du Pont-Butin,  
 la fabrique d'horlogerie  
 uba, commune de Lancy

Du 8 mars 1976

**SEIL D'ÉTAT,**  
 projet d'aménagement No  
 dressé par le département  
 publics, le 22 janvier 1976;  
 rd du propriétaire intéres-

éavis du Conseil municipal  
 mune de Lancy, du 25 fé-

**ARRÊTÉ**  
 relatif à la dénomination d'artères sur  
 le territoire des communes de Belle-  
 vue, Céligny, Collex-Bossy, Genève  
 (section Petit-Saconnex), Genthod,  
 Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et  
 Versoix

Du 8 mars 1976

**LE CONSEIL D'ÉTAT,**  
 vu l'accord de la commission cantona-  
 nale de nomenclature ;  
 vu l'accord des communes intéres-  
 sées ;  
 vu le règlement sur la désignation  
 des artères et la numérotation des bâ-  
 timents du 19 février 1975,

Arrête :  
 Il est donné les noms de :

1. **Route de Lausanne**, à l'artère cantona-  
 nale faisant suite à la rue de Lau-  
 sanne, dès le chemin de l'Impératrice  
 et aboutissant au chemin de l'Ancien-  
 Péage (à l'entrée de Versoix) en pas-  
 sant sur le territoire des communes  
 de Genève, Pregny-Chambésy, Belle-  
 vue et Genthod. CV27626

2. **Route de Suisse**, à l'artère cantona-  
 nale faisant suite à la route de Lau-  
 sanne, partant du chemin de l'Ancien-  
 Péage et aboutissant à la limite can-  
 tonale, y compris le tronçon sur la  
 commune de Céligny.

L'A.C.E. du 24 décembre 1963 (Ver-  
 soix), est complété dans ce sens.

3. **Route de Pregny**, à l'artère (en  
 partie cantonale) partant du chemin  
 de la Vie-des-Champs (Genève) et  
 aboutissant à la place de Chambésy  
 (Pregny-Chambésy). CV19720

4. **Route des Fayards**, à l'artère  
 cantonale, partant de la frontière  
 française — douane de Vireloup (Bel-  
 levue) et aboutissant à la route de  
 Lausanne (Versoix).

L'A.C.E. du 12 octobre 1962 est  
 abrogé ; l'A.C.E. du 1er mars 1963  
 (Versoix) est modifié dans ce sens.

5. **Route de Ferney**, à l'artère can-  
 tonale, partant de la place des Nations  
 (Genève) et aboutissant à la fronti-  
 ère française, par le souterrain pas-  
 sant sous la piste de l'aéroport. CV7803

6. **Chemin des Crêts-de-Pregny**, à l'ar-  
 tère partant de l'Ancienne-Route  
 (Grand-Saconnex) et aboutissant au  
 chemin Palud (Pregny-Chambésy).  
 CV14303

7. **Chemin de Machéry**, (lieu-dit) à  
 l'artère partant du chemin des Crêts-  
 de-Pregny (Grand-Saconnex) et abou-  
 tissant au chemin du Joli-Bois (Preg-  
 ny-Chambésy). CV25380

8. **Chemin de la Vie-des-Champs**, à  
 l'artère partant de l'avenue de la Paix  
 (Genève) et aboutissant au chemin  
 des Crêts-de-Pregny (Grand-Saconnex  
 et Pregny-Chambésy) de part et d'au-  
 tre de l'avenue APPIA. CV12904

9. **Chemin de l'Impératrice**, à l'artère  
 partant de la rue de Lausanne (Ge-  
 nève) et aboutissant à la route de  
 Pregny (Pregny-Chambésy).

10. **Route de Sauvigny**, à l'artère can-  
 tonale, partant de la route de Suisse  
 (place Georges-MUSSARD), et abou-

chement de Genève à la Confédération helv-  
 En l'an 1534, alors que Genève passait  
 bourg se retira de l'alliance. Cependant, une  
 geoisie fut scellée le 30 août 1584, entre  
 Zurich,

Pour célébrer ses premiers liens avec l-  
 organise les 26 et 27 mai 1976 une fête  
 hommage à ses alliés, Fribourg, Berne et  
 héros, notamment Philibert Berthelier, un  
 d'entre eux, qui ont défendu sa liberté.

tissant à la frontière française et à la  
 frontière vaudoise.

Ces nouvelles dispositions entreront  
 en vigueur le 1er avril 1976.

Certifié conforme  
 Le chancelier d'Etat :  
 Jean-Paul GALLAND.

**ANNUAIRE OFFICIEL 1976**

Après l'élection récente des auto-  
 rités fédérales et municipales, l'An-  
 nuire officiel de la République et  
 canton de Genève contiendra en outre,  
 comme celui de 1975, les numéros de  
 téléphone des services de l'administra-  
 tion cantonale.

La sélection téléphonique directe  
 permet d'atteindre ces services sans  
 l'intermédiaire des téléphonistes.

L'annuaire est complété par un  
 répertoire alphabétique des renseigne-  
 ments et des services administratifs et  
 par un index nominatif des fonction-  
 naires de l'Etat. Ces deux rubriques  
 comportent également les numéros de  
 téléphone.

L'Annuaire officiel doit paraître au  
 début mars 1976 et peut être com-  
 mandé dès maintenant en versant la  
 somme de 16 F au compte de chèque  
 postal 12-7245, administration de l'An-  
 nuire officiel.

Le chancelier d'Etat :  
 Jean-Paul GALLAND.

**Grand Conseil**

**LES PROCHAINES SÉANCE  
 DU GRAND CONSEIL**  
 auront lieu  
 vendredi 19 mars 1976,  
 à 17 h et 20 h 30.

**ÉLECTION**

Conformément à l'article 111 d-  
 glement du Grand Conseil, une in-  
 tion est ouverte en chancellerie d-  
 service du Grand Conseil, jus-  
 vendredi 19 mars 1976, à 14 h, e-  
 de l'élection :

- a) d'un juge au Tribunal de pre-  
 instance, en remplacement de  
 Jacques Droin, élu juge à la  
 de justice ;
- b) d'un juge d'instruction, en re-  
 cement de M. Robert Pagan, d-  
 sionnaire pour le 30 avril 1976.

Cette élection figurera à l'ord-  
 jour des séances du Grand Conse-  
 19 mars 1976.

Le président du Grand Co-  
 Jules DUCRET.

**MEMORIAL DES SEANCE  
 DU GRAND CONSEIL**

Le Mémorial existe depuis le  
 passé. La collection complète  
 prend plus de 400 volumes. Dès  
 le Mémorial renferme le compte  
 intégral des débats du Grand Co-

On y trouve aussi les textes d-  
 les élections, les rapports de la  
 mission de grâce, la liste des na-  
 lisés et les candidats à la natu-  
 rité, les interpellations, les mo-  
 les résolutions, les pétitions, etc.

En vente au service des public-  
 officielles, chancellerie d'Etat. L-  
 morial coûte 4 F le numéro. L-  
 nement pour 1976 (30 à 40 fasci-  
 est fixé à 60 F. CCP 12-9177.

Le chancelier d-  
 Jean-Paul GALL

**Conseil d'Etat**

**Profession d'agent  
 en fonds de commerce**

Par arrêté du 8 mars 1976, le Con-  
 seil d'Etat a suspendu les effets de  
 son arrêté du 27 décembre 1968 auto-  
 risant M. Michel Hegl, 32, rue des Noi-  
 rettes, Genève, à exercer la profession  
 d'agent en fonds de commerce.

Le chancelier d'Etat :  
 Jean-Paul GALLAND.

Abonnez-vous à la  
**FEUILLE D'AVIS officielle**



**AUTOS  
 - AUTO-RADIOS -  
 BATEAUX**

**AREA  
 Electricité**

**CAM  
 MACHINES**

Atelier principal : rue Marziano 10 - Téléphone 43 59 20  
 Succursale : rue du 31-Décembre 29 - Téléphone 36 91 12